



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 décembre 2004



Audition des intéressés et étude détaillée
du projet de loi d'intérêt privé n° 218,
Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.
(Texte adopté avec un amendement)

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du mercredi 15 décembre 2004

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 218, *Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.* (Ordre de l'Assemblée, le 10 décembre 2004)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission

M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission

Mme Beaudoin (Mirabel)

M. Bernier (Montmorency)

M. Cholette (Hull)

Mme Delisle (Jean-Talon), proposeure

M. Paquin (Saint-Jean)

M. Rioux (Iberville)

M. Séguin (Outremont), ministre des Finances

Témoin :

De la Trust La Laurentienne du Canada inc. :

Me Martin Latulippe, vice-président adjoint, Affaires juridiques et Sécurité, Banque Laurentienne du Canada

La Commission se réunit à 12 heures sous la présidence de M Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et rappelle les règles régissant l'étude détaillée d'un projet de loi d'intérêt privé.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Delisle (Jean-Talon), M. Séguin (Outremont) et M. Bertrand (Charlevoix) formulent des remarques préliminaires.

Me Latulippe fait son exposé.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3 : M. Séguin (Outremont) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 218 : Le texte amendé du projet de loi n° 218, *Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.*, est adopté.

À 12 h 10, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures afin d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,



Denise Léonard

Le président de la Commission,



Alain Paquet

DL/mct

Québec, le 14 décembre 2004

ANNEXE I

Amendements adoptés

AM1
(art.3)

AMENDEMENT

LOI CONCERNANT TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.

PROJET DE LOI N° 218 (privé)

ARTICLE 3

Remplacer, à l'article 3 de ce projet de loi, les mots « l'Autorité des marchés financiers » par les mots « l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier ».

adoption
K

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Auditions des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :
n° 217, *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie* et
n° 218, *Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.*

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 15 décembre 2004

Salle du Conseil législatif

Après les affaires courantes, soit vers 11 heures, jusqu'à 13 heures

1) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 217, *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie***

Proposeure : Mme Margaret F. Delisle, députée de Jean-Talon

Requérant : L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie

Me Georges Smith, vice-président et directeur général, Affaires corporatives – Secrétaire de la compagnie Industrielle Alliance Assurance et Services financiers inc.

2) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 218, *Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.***

Proposeure : Mme Margaret F. Delisle, députée de Jean-Talon

Requérant : Trust La Laurentienne du Canada inc.

Me Martin Latulippe, vice-président adjoint, Affaires juridiques et Sécurité, Banque Laurentienne du Canada

SUSPENSION

PROJET DE LOI N° 218 AUTEUR: Mme Margaret F. Delisk, Jean Talon
 TITRE: Loi Concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.

- Présentation le : 2004-11-10

Consultations gén. ou part. à la _____ le _____

Dépôt du rapport de commission: _____

Motion de scission le : _____

Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 2004-12-16

Étude détaillée à la CFP le 2004-12-15

- Dépôt du rapport de Commission le : 2004-12-16 Am (1)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : _____

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2004-12-16

- Sanction du projet de loi le: 2004-12-17 (2004, c. 54)

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

